

L'Ajournement

extérieures (M. Clark) et le ministre de l'Environnement (M. McMillan) ont donné au vice-président Bush lors de leur rencontre du 21 janvier.

• (1810)

Cependant, tout juste la semaine dernière, le président Reagan a annoncé plusieurs initiatives. Elles représentent un pas important sur la voie d'un accord bilatéral offrant une solution durable au problème des pluies acides. Ces initiatives permettront de donner corps aux engagements généraux pris lors du sommet de 1986 et les assortira de délais.

Par exemple, l'administration dégagera des nouveaux crédits de 500 millions de dollars par année pendant les cinq prochaines années pour mener des projets-pilotes à frais partagés sur l'utilisation commerciale de charbon épuré qui répondent aux critères des envoyés spéciaux. Ces projets ne seront pas des projets de recherche mais plutôt des projets visant à démontrer l'utilisation des nouvelles techniques commercialement rentables permettant de réduire les émissions de dioxyde de soufre qui prennent la direction de l'est du Canada. Les projets admissibles au financement seront choisis par un comité qui comptera des représentants du gouvernement du Canada. Le gouvernement examine aussi ses programmes économiques et les règlements pour voir s'ils nuisent de quelque façon à l'application des mesures de lutte contre la pollution.

Ayant conclu cet accord avant le sommet, le premier ministre et le président Reagan pourront discuter des étapes ultérieures à leur prochaine rencontre. Le Canada a pour objectif d'obtenir des États-Unis qu'ils réduisent leurs émissions transfrontières de bioxyde de soufre dans l'est du Canada à environ 2 millions de tonnes, soit la moitié moins qu'en 1980, et que les programmes qu'ils mettront en oeuvre pour atteindre ce niveau suivent un calendrier. Cet objectif est basé sur une information scientifique solide et sur les principes et les obligations du droit international actuel selon lesquels les pays doivent s'assurer que les activités qui relèvent de leur compétence ne causent aucun dommage à l'environnement des autres pays.

Nous maintenons fermement notre engagement à atteindre cet objectif. Les pluies acides seront l'un des principaux articles à l'ordre du jour de la rencontre au sommet du 6 avril et nous ferons le maximum d'ici là pour faire progresser la question.

[Français]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—A) LA POLITIQUE LINGUISTIQUE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT—B) LA MANIÈRE DONT LA POLITIQUE EST APPLIQUÉE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, ce soir, la question porte sur la politique linguistique de la Société canadienne des postes.

Tout d'abord, j'aimerais éclaircir un point afin que tous ceux qui puissent être intéressés à ce débat comprennent clairement ce que je veux dire.

Personnellement, je crois au bilinguisme, pour autant qu'il soit applicable et qu'il soit possible. Je suis aussi très soucieux du problème linguistique, surtout au Québec, c'est un problème qui touche les tripes et hélas, je représente moi-même la circonscription de Saint-Léonard—Anjou, et bien sûr, tout le monde connaît la bataille linguistique qu'on a vécue à Saint-Léonard. Donc, madame la Présidente, j'aimerais assurer mes

collègues que je n'ai pas l'intention de commencer ce débat linguistique.

Ce que je veux démontrer ce soir, c'est que la Société canadienne des postes utilise tous les moyens pour réduire du personnel, harceler ses clients et vraiment rendre notre service postal dans une situation où les gens se posent la question: Vraiment, est-ce qu'on a un service postal au Canada?

Les faits. Commençons par un document officiel de la Société canadienne des postes et, à la page 5 de ce document, «Ligne de conduite pour l'Émission de communiqués et directives, Division du Québec»:

Langues officielles

La division de Québec ayant été identifiée par le Commissariat aux Langues officielles comme une division unilingue française, tous les communiqués et toutes les directives seront rédigés en français seulement. La version anglaise de ces documents sera disponible sur demande.

Il est toutefois essentiel que les communications avec les publics externes soient publiées dans les deux langues officielles lorsque la population de langue anglaise atteint 10 p. 100 et plus.

Madame la Présidente, selon les statistiques, la population anglaise dans la ville de Québec et les régions environnantes est seulement de 2.8 p. 100. Donc, définitivement, cette politique s'applique telle quelle.

Et voilà qu'au début de décembre, aussitôt que la Société canadienne des postes a déposé son plan d'opération, elle a immédiatement donné de nouvelles directives en disant que dorénavant, cette division technique des services à la clientèle, et je dis bien, c'est une division technique des services à la clientèle et non pas une division directe des services à la clientèle, devait être une division bilingue. Bien sûr, et là-dessus je n'ai rien contre le fait que la Société canadienne des postes est libre de donner de ces directives, d'échanger ses divisions de travail, à condition, madame la Présidente, qu'on permette à ces employés qui occupent ces postes jusqu'au moment où telle division ait été considérée unilingue française, qu'on leur donne le temps et l'aide nécessaires pour devenir bilingues.

Mais non, la Société canadienne des postes a fait la chose et a dit: Dorénavant, c'est une division bilingue, donc, vous êtes «en surplus» et si vous voulez faire une demande de nouveau pour avoir votre propre emploi, il faut que vous en fassiez la demande et il faut que vous prouviez que vous êtes bilingue et aucunement donner le temps nécessaire ou les moyens nécessaires pour devenir bilingue.

Moi, madame la Présidente, je trouve une telle situation inacceptable, pour la ville de Québec, tout d'abord, qui a une population de 2.8 p. 100 d'anglophones seulement, c'est inacceptable qu'on impose une telle politique applicable immédiatement le jour après.

Donc, madame la Présidente, j'ai posé la question au ministre. Et j'ai été vraiment déçu. Mais le ministre m'a dit: Bien sûr, en tant que ministre, je ne peux m'occuper directement de toutes les petites questions en détail de la Société canadienne des postes. Mais ce n'est pas une question en détail, c'est une question fondamentale, madame la Présidente. Et voilà qu'on est toujours aux prises avec cette Société canadienne des postes qui prend des mesures, qui agit d'une façon, je dirais, parfois, je me demande si c'est d'une façon intelligente ou non. On l'a vu cette fin de semaine, c'est quelqu'un, dans cette Société canadienne des postes, qui, au lieu de s'occuper d'améliorer les services à sa clientèle... ils ont pris le temps de nous écrire